

Le National soutiendra l'accord avec la Croatie

LIBRE CIRCULATION. La commission de politique extérieure a voté sa recommandation après de longues discussions.

La commission de politique extérieure du Conseil national recommande au plénum d'approuver l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie. Elle a pris cette décision par 17 voix contre 7, a-t-elle annoncé. Les discussions ont été longues et houleuses, a souligné le président de la commission Roland Büchel (UDC/SG). La commission a notamment critiqué le temps perdu par le Conseil fédéral avant de signer cet accord. «Maintenant, il doit agir sous pression», a-t-il ajouté.

La commission est entrée en matière par 16 voix contre 8 sur le projet. La majorité est d'avis qu'une ratification rapide de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie est profitable à la Suisse.

En ce sens, elle soutient la position du Conseil fédéral, a admis Roland Büchel. Il s'agit d'aller de l'avant sur le dossier croate même si aucune solution concrète n'a encore été trouvée concernant le nouvel article constitutionnel ni l'accord sur la libre circulation des personnes.

Une minorité UDC s'est opposée à toute ratification de l'accord, jugeant qu'il va à l'encontre de la mise en oeuvre de son initiative sur l'immigration de masse. Elle estime qu'il faut attendre la fin des négociations avant de ratifier un tel accord.

L'UDC a d'ailleurs tenté de préciser explicitement ce point, mais la majorité a refusé par 16 voix contre 7 de se laisser ainsi dicter une conduite. Car en toile de fond, c'est l'avenir de la participation de la Suisse aux programmes européens Horizon 2020, Erasmus+ et MEDIA qui se joue. Approuver l'accord «favorise» la réintégration de la Suisse au programme de recherche, a précisé Elisabeth Schneider-Schneiter (PDC/BL). Le Conseil fédéral n'a toutefois pu

donner aucune garantie en ce sens. La commission a également écarté par 12 voix contre 11 et une abstention une proposition voulant rappeler le soutien de la population suisse en faveur des bilatérales.

Après le «oui» à l'initiative contre l'immigration de masse, le Conseil fédéral avait bloqué l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie, déclenchant des mesures de rétorsion. Le gouvernement estimait que la votation ne lui permettrait plus de signer le protocole prévu concernant les Croates. L'UE avait réagi en suspendant la participation de la Suisse au programme européen de recherche Horizon 2020 et au programme européen d'échange d'étudiants Erasmus+.

Le Conseil fédéral a débouqué les choses en annonçant qu'il respecterait la libre circulation même sans accord et verserait les 45 millions de francs d'aide prévus à la Croatie. La Suisse a ainsi pu être partiellement réassociée aux programmes européens jusqu'à fin 2016.

L'enjeu du dossier européen chiffre en milliards de francs du côté de la recherche. Faute de solution définitive, la Suisse participera comme Etat tiers à l'ensemble du programme Horizon 2020. Cette situation a prévalu entre 1987 et 2003.

L'association partielle actuelle permet aux institutions suisses de participer aux projets, mais sans recevoir de financement européen. Dès lors, la participation aux programmes de recherche 2014-2020 a été divisée presque par deux par rapport à 2007-2013 et le nombre de projets coordonnés par la Suisse est en nette diminution.

Le Conseil national a déjà annoncé qu'il traitera le projet lors de sa prochaine session spéciale, fin avril. — (ats)

MIGRATION: Sommaruga appelle à la concertation

La collaboration entre la Turquie et l'UE pour résoudre la crise migratoire ne doit pas se faire aux dépens des droits des migrants, a estimé mardi à Vienne Simonetta Sommaruga. La conseillère fédérale a insisté sur l'importance de la coopération pour régler la crise. Aux yeux de la cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP), une approche concertée constitue la clef pour résoudre cette migratoire, selon un communiqué diffusé mardi par ses services. La Bernoise salue d'une manière générale l'accord signé entre Bruxelles et Ankara. Les mesures mises en oeuvre doivent toutefois respecter le droit international, a estimé la conseillère fédérale devant ses trois homologues germanophones. Mme Sommaruga a ainsi insisté sur l'importance des Conventions de Genève dans le domaine. — (ats)

GENÈVE: subventions fédérales insuffisantes

Le canton de Genève pourrait être un peu plus efficace dans sa chasse aux subventions fédérales. Actuellement, le contrôle n'est pas encore optimal, car les pratiques sont encore trop diverses au sein de l'administration. Ce constat a été fait par la Cour des comptes. Les enjeux financiers sont pourtant considérables. En 2013, la Confédération a distribué 35 milliards de subventions et Genève en a bénéficié pour 550 millions de francs. Une mauvaise appréciation, un calcul un peu léger des subventions dues, peuvent indirectement péjorer les finances cantonales. Le problème réside dans le fait qu'une entité qui ne demande pas toutes les subventions fédérales auxquelles elle a droit devra au final se faire financer par le canton pour compléter le montant, a expliqué devant la presse François Psychère, magistrat titulaire à la Cour des comptes. Pour mener au mieux cette chasse aux subventions, il est nécessaire, selon M. Psychère, d'avoir un regard critique des statistiques sur la base desquelles est formulée la demande auprès de Berne. — (ats)

Les rémunérations des dirigeants ont progressé de 1% l'an passé

Le CEO d'UBS Sergio Ermotti se place en tête (14 millions). Suivi par le CEO de Roche Severin Schwan (11,4 millions).

Les salaires moyens des directeurs généraux des 30 entreprises cotées au Swiss Leader Index (SLI) de la Bourse suisse s'est établie en 2015 à 5,83 millions de francs (+1%, 5,75 millions en 2014). D'importants écarts subsistent cependant entre les entreprises.

«Les sociétés présentant d'importantes capitalisations boursières ne sont pas toujours celles qui rémunèrent le plus», pointe l'étude du cabinet de conseil Willis Towers Watson parue mardi.

Comme en 2014, les patrons d'UBS Sergio Ermotti, de Roche Severin Schwan et de Novartis Joseph Jimenez arrivent en tête des rémunérations directes attendues pour 2015, avec respectivement 14, 11,4 et 11,3 millions de francs. Urs Schaeppi, directeur général de Swisscom, ferme la marche avec 1,6 million.

Le directeur général de Riche-mont Richard Lepeu, qui occupait la première place en 2014, n'est pas présent dans le classement, le groupe de luxe genevois n'ayant pas encore publié son rapport annuel de gestion. A titre de comparaison, Riche-mont avait annoncé en juin 2015 un salaire de 14,3 millions.

L'étude précise que les rémunérations des dirigeants sont en grande partie liées aux résultats



JULIAN DIAZ. Le CEO de Dufry perçoit la sixième plus grande rémunération directe.

des entreprises, avec là aussi d'importants écarts. Or le résultat opérationnel avant intérêts et impôts (EBIT) a en moyenne reculé de 3% en glissement annuel, à 3,08 milliards de francs.

En tête, UBS a vu son EBIT progresser de 123%. A l'inverse, Dufry, groupe bâlois de commerce de détail dans les aéroports, a enregistré un résultat d'exploitation en chute de 50%.

L'EBIT de Credit Suisse a fondu pour sa part de 167%, mais l'étude ne prend pas en compte les dirigeants en poste depuis moins d'une année.

«Globalement, les résultats des entreprises en 2015 sont en ligne avec les rémunérations en comparaison avec l'exercice 2014», note le rapport. Ils ont évolué de pair à la hausse pour un tiers des entreprises du SLI, baissant

conjointement pour 24% d'entre elles.

Des exceptions subsistent. Dufry offre par exemple la sixième plus grande rémunération directe à son directeur général Julian Diaz, pour seulement le 21^e EBIT. La rémunération du patron de Swisscom figure au 21^e rang, alors que l'EBIT de l'opérateur est en 9^e position en comparaison avec les autres membres du SLI. Une rémunération de base fixe (26%, -1 point de pourcentage comparé à 2014), un bonus (20%, inchangé), une rémunération différée (20%, +3 points) et une part variable à long terme (34%, -2 points) constituent les revenus des dirigeants du SLI. Plus de la moitié de leur rémunération directe revêt ainsi un caractère de long terme.

En comparaison avec leurs homologues européens, ils touchent une part plus élevée de leur rémunération sous une forme variable à long terme, versée au terme d'une période d'au moins trois à quatre ans en fonction de la performance de l'entreprise.

Les patrons des firmes cotées au SLI gagnent moins que leurs homologues européens et américains (cotation au Dow Jones STOXX Europe 50), dont les rémunérations directes moyennes ont reculé de 4% par rapport à

2014, à 7,3 millions de francs. Mais les poids lourds suisses représentés dans cet indice ont accordé à leurs dirigeants un revenu de 9,9 millions (9,5 millions en 2014).

Une pression accrue sur la forme et le montant de la part variable des revenus est observable en Europe, du fait des développements du cadre légal et des exigences des investisseurs, relève l'étude. En Suisse, avec l'entrée en vigueur en 2014 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en Bourse, les actionnaires se prononcent chaque année, depuis 2015 au plus tard, sur les rémunérations des dirigeants sous la forme d'un fixe prospectif et d'une rémunération variable rétrospective.

Pour son étude, le cabinet Willis Towers Watson a analysé les salaires des directeurs généraux de 27 des 30 entreprises entrant dans la composition de l'indice SLI, sur la base de leurs rapports de gestion publiés jusqu'au 4 avril.

Les salaires de dirigeants de cinq entreprises, en poste depuis moins d'un an, n'ont pas été considérés, de même que le groupe bernois actif dans la santé Galenica, à la structure particulière. — (ats)

Les collaborations qui créent des emplois dans la zone frontalière

GRAND GENÈVE. Illustrations de la délicate utilisation des ressources de formation situées des deux côtés de la frontière.

SÉBASTIEN RUCHE

Le Grand Genève doit résoudre une équation à trois inconnues en matière d'emploi et de formation. Avec d'un côté Genève en situation de pénurie de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs, et de l'autre une France voisine qui fournit des formations de qualité mais peu d'emplois. Entre les deux, le peu d'outils communs n'empêche pas les réussites concrètes.

Deux tiers des 450.000 emplois de l'agglomération franco-valdo-genevoise sont situés à Genève, et un quart en France. Les proportions sont exactement inversées concernant les 65.500 logements de la zone transfrontalière (65% en France et 24% à Genève).

En conséquence, les besoins de formation et de recrutement nécessitent une certaine porosité entre les deux pays.

L'information concernant ces deux domaines circule bien au sein du Grand Genève, grâce à la Cité des métiers. Cette sorte de «CEVA de l'information» regroupe des sites à Genève et Annemasse, mais aussi Onex, Meyrin, Bellegarde et Bonneville. Néanmoins, recruter demeure

relativement difficile de chaque côté de la frontière, estiment les orateurs d'une table ronde organisée hier par la Chambre de commerce de Genève (CCIG).

Côté français, «il est plus difficile de trouver des profils techniques comme les managers de rayon ou les métiers de l'hôtellerie et de l'aquatique», explique Gilles Decarre, responsable de la formation de Migros France, qui gère un hôtel sur son site de loisirs Vitam et reçoit jusqu'à 10.000 dossiers de candidatures par an. Une des solutions proposées par le maire d'Annemasse, Christian Dupessey: mieux valoriser certains métiers, dans une région Rhône-Alpes qui avait budgété l'an dernier 40.000 places d'apprentis, mais trouvé finalement 28.000 «alternants».

Côté suisse, pratiquement tous les secteurs d'activité sont en situation de pénurie, relève le directeur de l'Office genevois pour l'orientation et la formation (OFPC), Grégoire Evéquo. Pourtant, le système de formation «adéquationniste» pratiqué en Suisse devrait permettre de mieux résoudre les déséquilibres, estime le spécialiste, puisque les entreprises forment les apprentis dont elles ont besoin. Elles doi-

vent être encouragées à le faire davantage.

A Genève, le système de formation continue subit une pression assez forte, puisque le nombre de salariés qui l'utilisent a été multiplié par 4,5 en cinq ans (de 800 à 2600). Cela n'empêche pas une situation assez incongrue: «En Suisse, environ 25% des salariés exercent une activité trop élevée par rapport à leur qualification, révèle Grégoire Evéquo, alors qu'en France et dans l'OCDE en général, 25% des salariés sont trop qualifiés». Malgré le choc culturel, les différences de législation et le nombre d'interlocuteurs, le Grand Genève enregistre de belles réussites en matière d'emploi et de formation. Dans le secteur de la santé, où la France avait l'impression de former pour la Suisse, un institut binational de formation en soins infirmiers sera bientôt créé sur le site de l'ancien hôpital d'Ambilly (France), décrit le maire d'Annemasse, Christian Dupessey. «Ce ne sera pas un institut transfrontalier, il comptera deux cursus, mais des participants partageant les mêmes bâtiments et le financement sera franco-suisse.» Horizon 2018.

Autre illustration dans l'aéronautique cette fois. Les débouchés

dans la maintenance se trouvent principalement à l'aéroport de Genève, mais les formations suisses ne sont fournies qu'à Zurich. Genève a donc choisi une solution de proximité, en finançant la formation fournie par un institut de Cruseilles (France), aux mêmes conditions que si les élèves se rendaient à Zurich. Le troisième exemple cité hier contient une dimension plus sociale: des emplois solidarité dans le secteur privé.

Depuis 2010, Migros Genève a accueilli près de 300 chômeurs pour des stages rémunérés par le chômage et sélectionnés après un processus de recrutement.

Une centaine travaillent dorénavant pour la coopérative et 60 environ ont été embauchés ailleurs, précise Gilles Decarre, dans ce qui constitue l'une des trois mesures les plus efficaces de l'office cantonal de l'emploi, selon lui. ■

POURQUOI GENÈVE CHOISIT DE FINANCER UNE FORMATION POINTUE DANS LA MAINTENANCE AÉRONAUTIQUE À CRUSEILLES (FRANCE) ET PAS À ZÜRICH?